



Cet appel d'offres annule et remplace l'appel d'offres précédent numéro 2024-00284, daté du 11 août, 2023, avec une date de clôture pour le 25 août, 2023, à 14H, heure de l'Est. Une session de débriefing peut être organisée sur demande pour les soumissionnaires ayant répondu à l'appel d'offres précédent.

## TABLE DES MATIÈRES

**Section 1** — Invitation et directives à l'intention des soumissionnaires

**Section 2** — Contrat subséquent comprenant la liste des biens et des services requis

## SECTION 1 — INVITATION ET DIRECTIVES À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

**1. Pour les paliers 2 et 3 seulement.** S'agit-il d'un marché de produits manufacturés particuliers? **Non.**

**2.  Besoins concurrentiels**

Une soumission doit respecter les exigences de la demande de soumissions et satisfaire à tous les critères d'évaluation techniques obligatoires pour être déclarée recevable. La soumission recevable avec le prix évalué le plus bas sera recommandée pour attribution d'un contrat. Pour les besoins concurrentiels quand une seule soumission est reçue:

Le soumissionnaire doit fournir les renseignements suivants APRÈS la date de clôture des soumissions, à la demande du Canada :

Une ou plusieurs des **justifications de prix** suivantes :

- a. la liste de prix publiée la plus récente, indiquant l'escompte, en pourcentage, offert au Canada;
- b. une copie des factures payées pour des biens ou des services, ou les deux, de qualité et de quantité semblables, vendus à d'autres clients;
- c. une ventilation du prix indiquant le coût de la main-d'œuvre directe, des matériaux obtenus directement et des articles achetés, les frais généraux propres aux services techniques et aux installations, les frais généraux globaux et administratifs, les coûts de transport, etc., et le bénéfice;
- d. toute autre pièce justificative demandée par le Canada.

**3.  Ce marché est conditionnellement réservé dans le cadre de la Stratégie d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones du gouvernement fédéral (SAEA) :**

« **Entreprise** ou **entreprises Autochtone(s)** » signifie un ou des entité(s) ayant complété(s) et soumis la pièce jointe 1 de l'annexe C – Certification Réservé aux Entreprises Autochtones, avec leur proposition.

Ce marché est conditionnellement réservé dans le cadre de la Stratégie d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones du gouvernement fédéral si chacune des conditions détaillées ci-dessous sont satisfaites :

- deux (2) propositions de compagnies autochtones ayant rencontré les critères d'évaluation et les critères côtés d'évaluation sont soumises, et;
- deux (2) propositions de compagnies autochtones qui ne sont pas affiliées sous la Loi sur la concurrence (L.R.C. (1985), ch. C-34) sont soumises.

Si les conditions détaillées ci-dessus ne sont pas satisfaites, ce marché sera ouvert à tous les détenteurs qualifiés dans le cadre de l'AMA.

**4. Modalités de l'IAS :**

La présente invitation à soumissionner est publiée conformément à l'arrangement en matière d'approvisionnement (AMA) pour mobilier de postes de travail du fournisseur, qui fait partie de la série d'AMA établis par TPSGC et portant le numéro E60PQ-140003/PQ. Les modalités de l'AMA du fournisseur s'appliquent à la présente IAS et en font partie intégrante. Les soumissionnaires s'engagent à respecter ces modalités, de même que celles de la présente IAS.

Le GMAPT pour les espaces de travail contient l'ensemble des modalités dans leur version intégrale faisant partie intégrale des invitations à soumissionner individuelles en vertu du présent AMA.

Le soumissionnaire doit fournir les informations suivantes AVEC sa soumission :

- a. Les renseignements demandés par le Canada dans l'annexe A à la présente,
- b. Pièce Jointe 1 – Certification SAEA, s'il s'applique, et;
- c. Le soumissionnaire doit également fournir les renseignements demandés à l'article 4 ci-dessous, au moment précisé dans l'article 3.

#### **Paiement électronique de factures (Soumissions) :**

Le soumissionnaire accepte d'être payé au moyen d'instrument de paiement électronique : **Dépôt direct.**

#### **5. Exigences en matière de sécurité :**

Ce besoin ne comporte pas d'exigences relative à la sécurité.

#### **6. Évaluation des soumissions**

Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

<b>Invitation à soumissionner publiée par :</b>	
l'Utilisateur désigné (UD) de l'Agence canadienne d'inspection des aliments et la personne-ressource pour l'invitation à soumissionner :	<b>Catherine Clairoux</b> Agente principale d'approvisionnement et des marchés Division de la politique des approvisionnements et des marchés L'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) 59 Camelot Dr. Nepean, ON K2G 5W6 <a href="mailto:catherine.clairoux@inspection.gc.ca">catherine.clairoux@inspection.gc.ca</a>
<b>Clôture de l'Invitation à soumissionner — Présentation d'une soumission</b> Les soumissions doivent être soumises aux date et heure indiquées ci-dessous.	
Au plus tard à la date et à l'heure limites :	<b>15 septembre, 2023</b> <b>14h00 Heure Avancée de l'Est (HAE)</b>
<b>À l'adresse courriel de réception des soumissions</b>	<a href="mailto:cfia.bidreceipt-receptiondesoumission.acia@canada.ca">cfia.bidreceipt-receptiondesoumission.acia@canada.ca</a> L'adresse courriel de réception des soumissions est uniquement destinée pour la livraison des soumissions : Aucun autre document ou communication ne doivent y être envoyés.
<b>Demandes de renseignements sur l'invitation à soumissionner</b>	
Sauf indication contraire dans la colonne adjacente, le soumissionnaire peut transmettre des demandes de renseignements au sujet de l'appel de soumissions à l'autorité contractante au plus tard deux jours ouvrables avant la date de clôture de celle-ci. Les demandes reçues après cette date limite pourraient rester sans réponse.	<b>Cinq (5) jours ouvrables</b>

## SECTION 2 — CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

	<b>Modalités du contrat</b>
1.	Les modalités des parties 6B et 6C de l'AMA du fournisseur s'inscrivant dans la série E60PQ-140003/.../PQ s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.
2.	<b>Exigence en matière de sécurité</b> (l'alinéa coché s'applique)
2.1	Les exigences de sécurité applicables sont énoncées ci-dessous :
	<b>c.</b> <input checked="" type="checkbox"/> <b>Le présent contrat ne s'assortit d'aucune exigence en matière de sécurité.</b>
3.	<b>Besoin</b>
3.1	L'entrepreneur doit effectuer les travaux énumérés à l'annexe A.
4.	<b>Responsables</b>
	<b>Autorité contractante (utilisateur désigné)</b>
4.1	<p><b>Catherine Clairoux</b>            Agente principale d'approvisionnement et des marchés            Division de la politique des approvisionnements et des marchés            L'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA)            59 Camelot Dr. Nepean, ON K2G 5W6            (343) 596-9265  <a href="mailto:catherine.clairoux@inspection.gc.ca">catherine.clairoux@inspection.gc.ca</a></p>
	<b>Chargé de projet</b>
	(à remplir à l'attribution du contrat)
4.2	<p>Le chargé de projet représente le ministère ou l'organisme pour lequel les travaux sont exécutés, conformément au contrat, qui comprend des dispositions lui permettant d'autoriser la livraison et l'installation. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat.</p> <p>Le chargé de projet doit aussi s'assurer que les employés et les sous-traitants du fournisseur qui doivent accéder au site respectent le délai accordé au fournisseur pour aller livrer et installer le mobilier au site selon le calendrier principal de l'entrepreneur général (un représentant du Canada, ou un ou des fournisseurs de services sous contrat avec le gouvernement du Canada).</p>
4.3	<b>Représentant de l'entrepreneur</b>
	Voir l'annexe A (ci-jointe), tableau 9 ci-dessous.
	<b>Modalités de paiement</b>
5.	La case cochée s'applique. Si l'AMA de l'entrepreneur indique l'acceptation des paiements par carte de crédit, cette méthode pourrait être utilisée conjointement avec ce qui suit.
	<input checked="" type="checkbox"/> <b>Paiement unique</b>
	<b>Facturation</b>
6.	<p>L'entrepreneur doit respecter modalités de facturation énoncées dans le GMAPT et doit envoyer une copie électronique de la facture au Chargé de projet identifié à la Section 4.2. pour attestation et le paiement.</p> <p><b>Paiement électronique de factures (Soumissions)</b>            Le soumissionnaire accepte d'être payé au moyen d'instrument de paiement électronique : <b>Dépôt direct.</b></p>
7.	<b>Clauses du Guide des CUA</b>
	2020 (2022-12-01) Conditions générales supplémentaires

## ANNEXE A – BESOIN et BASE DE PAIEMENT

### 1. Sélection de la catégorie

#### Règle relative à la mise à niveau conceptuelle :

L'utilisateur désigné peut exercer une option de mise à niveau des produits jusqu'à 20 % de chaque total de produit de chaque catégorie (avant les taxes applicables) après l'attribution du contrat.

Le montant pour la mise à niveau conceptuelle est utilisé à la discrétion de l'autorité du projet, **avant la fabrication / la commande des produits**. L'autorité du projet fournira à l'entrepreneur un avis écrit des produits à l'annexe A du contrat qui sont sélectionnés pour la mise à niveau conceptuelle. L'entrepreneur fournira le prix relatif aux mises à niveau de produit jusqu'à un maximum de 20 % du coût total du ou des produits indiqués au tableau 8. L'autorité contractante publiera une modification au contrat comprenant les mises à niveau conceptuelles, ainsi que les prix.

Le fournisseur atteste que les produits de mise à niveau conceptuelle offerts seront conformes à toutes les spécifications et respecteront les exigences relatives aux essais détaillées dans les spécifications de l'arrangement en matière d'approvisionnement. Mise à niveau conceptuelle : Processus visant à remplacer un produit par une version novatrice ou améliorée de ce même produit.

Les produits **Non AMA** peuvent être incorporés dans l'IAS et ne doivent pas dépasser 30% de la quantité ferme par catégorie. Les éléments de la Non AMA doivent être ajoutés à la catégorie la plus étroitement liée et doivent être génériques

Le besoin comprend la catégorie de travaux suivante :

- a.  **Catégorie 3** Classeurs et meubles de rangement en métal. Il est acceptable d'indiquer la hauteur maximale des tours d'entreposage personnelles, des garde-robes et des armoires de rangement, selon 6B. 4.1 de l'AMA (table 1 de plus amples détails relatifs aux produits).

### 2. Produits et tableaux d'établissement des prix

**Date d'inspection du site :** À coordonner avec le chargé de projet après l'attribution du contrat. [Consulter l'article 4 de l'annexe A de l'AMA pour les directives relatives à l'inspection du site et à la documentation.](#)

**INSTRUCTIONS AUX SOUMISSIONNAIRES:** Les soumissionnaires doivent remplir la section B des tableaux désignés par l'utilisateur désigné dans le présent article, ainsi que les tableaux 8 et 9. **Les soumissionnaires doivent fournir une offre complète de produits pour chaque catégorie ou sous-division de la CAT 6, s'ils souhaitent soumettre une offre pour être conformes.**

Veuillez-vous reporter au point 6A.7. Vous y trouverez des directives relatives à la soumission de produits ne figurant pas dans la liste de produits approuvés. Dans tout marché attribué, le mot « soumission » désigne l'engagement pris par le fournisseur, et le mot « soumissionnaire » désigne « l'entrepreneur ».

**Tableau 1 : Tableau des produits**

Section A – BESOIN DE L'UTILISATEUR DÉSIGNÉ				Section B – SOUMISSION DU FOURNISSEUR		
Veuillez fournir des <b>informations supplémentaires</b> : Le Canada demande aux soumissionnaires: de fournir des dessins et / ou des images avec une documentation descriptive pour ces produits avec votre soumission.						
N°	CIUGdCs, produits et leur description. (De plus amples détails relatifs aux produits peuvent être ajoutés, au besoin, conformément à 6B. 4.1 de l'AMA.) <b>Catégorie 3</b>	Qté	** Veuillez fournir de l'information supplémentaire <b>oui ou non</b>	N° de pièce du fournisseur	Prix unitaire ferme \$	Total calculé [Qté x Prix] \$
1	<b>3LSL1HXXPM18D18XHXS</b> Product Type: Storage Locker Format : One (1) High Finishes : Painted Metal Locks : Keyless	30 casiers	<b>Oui</b>		\$	\$

	W 18" x D 18" x H 66"					
2	<b>3LSL2HXXPM18D18XHXS</b> Product Type : Storage Locker Format : Two (2) High Finishes : Painted Metal Locks : Keyless W 18" x D 18" x H 66"	36 casiers	Oui		\$	\$
3	<b>3LSL3HXXPM18D18XHXS</b> Product Type : Storage Locker Format : Three (3) High Finishes : Painted Metal Locks : Keyless W 18" x D 18" x H 66"	12 casiers	Oui		\$	\$
<b>Total des produits</b>						\$

<b>Tableau 2 : Livraison</b>					
<b>Section A – BESOIN DE L'UTILISATEUR DÉSIGNÉ</b>				<b>Section B – SOUMISSION DU FOURNISSEUR</b>	
<b>N° du produit du Tableau 1</b>	<b>Lieu</b>	<b>Date voulue** (AAAA-MM-JJ)</b>	<b>Heure voulue : Heures normales de travail ou En dehors des heures normales de travail*</b>	<b>Le fournisseur doit fournir et livrer comme indiqué ci-dessous** Le délai standard est de 6 à 10 semaines pour la livraison et l'installation de mobilier.</b>	<b>Prix de lot ferme \$</b>
1-3	L'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) 1400 Merivale Rd. Ottawa, ON K1A 0Y9	par le 2023-12-15	Heures normales.	_____ : semaines	\$
*Heures normales de travail de 8 h à 17 h, conformément à l'article 5, annexe A de l'AMA. **L'autorité du projet doit fournir au fournisseur l'autorisation d'aller de l'avant. Il doit le faire avant la date limite de la livraison, en tenant compte du temps de livraison indiqué par le fournisseur. Le gouvernement du Canada se dégage de toute responsabilité advenant le cas où un fournisseur choisirait d'aller de l'avant sans l'autorisation de l'autorité du projet.				<b>Total de livraison :</b>	\$

<b>Tableau 3 : Installation</b>					
<b>Section A – BESOIN DE L'UTILISATEUR DÉSIGNÉ</b>				<b>Section B – SOUMISSION DU FOURNISSEUR</b>	
<b>N° du produit du Tableau 1</b>	<b>Lieu</b>	<b>Date voulue** (AAAA-MM-JJ)</b>	<b>Heure voulue : Heures normales de travail ou En dehors des heures normales de travail*</b>	<b>Le fournisseur installera comme ci-dessous ** Le délai standard est de 6 à 10 semaines pour la livraison du mobilier.</b>	<b>Prix de lot ferme \$</b>
1-3	L'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) 1400 Merivale Rd. Ottawa, ON K1A 0Y9	par le 2023-12-15	Heures normales.	_____ : semaines suivant la fourniture et la livraison	\$
*Heures normales de travail de 8 h à 17 h, conformément à l'article 5, annexe A de l'AMA. ** L'autorité du projet doit fournir au fournisseur l'autorisation d'aller de l'avant. Il doit le faire avant la date limite de l'installation, en tenant compte du temps d'installation indiqué par le fournisseur. Le gouvernement du Canada se dégage de toute responsabilité advenant le cas où un fournisseur choisirait d'aller de l'avant sans l'autorisation de l'autorité du projet.				<b>Prix total de l'installation :</b>	\$

Tableau 4 – Produit optionnel  Ne s'applique pas.  
 Tableau 5 – Livraison optionnelle  Ne s'applique pas.  
 Tableau 6 – Installation optionnelle  Ne s'applique pas.

Tableau 7 – Éléments de finition standard et installations du Canada aux fins de la livraison et des attestations	
<b>1.</b>	<b>Éléments de finition standard</b>
<b>1.1</b>	<p>L'utilisateur désigné doit consulter le site Web du fournisseur indiqué à la partie 6A de l'AMA pour connaître les éléments de finition offerts.</p> <p>Dans les dix jours ouvrables suivant l'octroi du contrat, l'autorité contractante enverra à l'entrepreneur un avis écrit indiquant le choix d'éléments de finition du Canada pour chacun des produits figurant à l'annexe A.</p> <p>L'entrepreneur livrera les produits correspondant au choix d'éléments de finition du Canada. Aucuns frais supplémentaires ne seront facturés au Canada.</p>
<b>2.</b>	<p><b>Installations du Canada où se fera la livraison</b></p> <p>Les employés et les sous-traitants du fournisseur qui doivent accéder au site sont tenus de se conformer aux plans de santé et sécurité établis pour le site, et à toute loi en vigueur dans la province ou le territoire où les travaux sont exécutés.</p> <p>Pendant la période du contrat, un représentant du Canada ou un ou des fournisseurs de services sous contrat avec le gouvernement du Canada peuvent demander la liste des employés et des sous-traitants ayant besoin d'accéder au site pour exécuter les travaux, ainsi que leur cote de sécurité. L'information doit être communiquée dans le délai prescrit pour veiller à ce que la fourniture, la livraison et l'installation du mobilier soient en conformité avec le calendrier principal.</p>
<b>2.1</b>	<b>Quai de chargement/lieu</b>
<b>A</b>	<b>Lieu</b> Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) 1400 Merivale Rd. Ottawa, ON K1A 0Y9
<b>B</b>	<b>Quai de chargement</b> Quai de chargement à la Tour 2
<b>C</b>	<b>Rampe</b>
<b>D</b>	<b>Porte</b>
<b>E</b>	<b>Monte-charge</b>
<b>F</b>	<b>Autre (préciser)</b> Contacté le chargé de projet pour confirmer l'appointement de livraison (date et heure).

<b>3.</b>	<p><b>Continuité des attestations</b></p> <p>Le soumissionnaire atteste qu'en soumettant une soumission en réponse à l'IAS, le soumissionnaire ainsi que tous les membres du soumissionnaire si le soumissionnaire est une coentreprise, continuent de se conformer à toutes les attestations suivantes énumérées aux parties 6A et 6B de l'AMA du soumissionnaire pour les espaces de travail.</p> <p>Le Canada peut exiger des copies des certifications environnementales avant l'attribution du contrat, selon les délais précisés par l'utilisateur désigné.</p>
<b>3.1</b>	<b>Dispositions relatives à l'intégrité</b>
<b>3.2</b>	<b>Le programme fédéral pour l'équité en matière d'emploi visant les entrepreneurs</b>
<b>3.4</b>	<b>Conformité du produit</b>
<b>3.5</b>	<b>L'attestation des prix (conformément à l'AMA, partie 6B).</b>

Tableau 8 : Évaluation de la soumission et total du contrat		
1	Total <b>ferme</b> des produits (Tableau 1)	\$
2	Total <b>ferme</b> des livraisons (Tableau 2)	\$
3	Total <b>ferme</b> des installations (Tableau 3)	\$
4	Coût du matériel, conformément à l'article 1.5 de l'annexe A-1 de l'AMA (s'il y a lieu*)	\$
5	<b>Prix évalué (soumission) total (1 + 2 + 3 + 4*)</b>	\$
6	<b>Taxes applicables (Soumission)</b>	\$
7	<b>Coût estimatif (Soumission) total (5 + 6) :</b>	\$
8	<b>Prix du contrat : [au moment de l'attribution du contrat] * Taxes applicables en sus.</b>	\$

Tableau 9 – Représentant autorisé du soumissionnaire		
<b>Représentant autorisé du soumissionnaire pour la soumission et le contrat</b>		
	<b>Nom :</b>	Numéro de téléphone :
		Courriel :

	NEA:
	No. Ariba:

**Paiement électronique de factures :**

Le soumissionnaire accepte d'être payé au moyen d'instrument de paiement électronique : **Dépôt direct.**



# PIÈCE JOINTE 1– RÉSERVÉ AUX ENTREPRISES AUTOCHTONES – CERTIFICATION

## Programme des marchés réservés aux entreprises autochtones

### 1. Certification SAEA

Pour plus de renseignements sur les exigences des entreprises autochtones du Programme des marchés réservés aux entreprises autochtones, consultez :

- l'annexe 9.4 et la section 9.40 du Guide des approvisionnements (<https://buyandsell.gc.ca/policyandguidelines/supply-manual/section/9>);
- Politique sur les marchés 1996-2 (<https://www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-eng.aspx?id=13706>), et;
- Politique sur les marchés 1997-6 ([Procurement Strategy for Aboriginal Business: Guidelines for Buyers/Government Officials \(Contracting Policy Notice 1997-6\) \(canada.ca\)](#))

#### 1.1 Entreprise Autochtone

- a. En signant l'attestation, le soumissionnaire atteste que son entreprise jouit du statut d'entreprise autochtone conformément au Programme des marchés réservés aux entreprises autochtones.
- b. Le Soumissionnaire :
- atteste qu'il respecte, et continuera de respecter pendant toute la durée de tout contrat subséquent, les exigences décrites à l'annexe susmentionnée;
  - convient que tout sous-traitant qu'il engage dans le cadre de tout contrat subséquent doit satisfaire aux exigences décrites dans l'annexe susmentionnée ; et
  - s'engage à fournir au Canada, immédiatement sur demande, la preuve de la conformité de tout sous-traitant aux exigences décrites dans l'annexe susmentionnée.
- c. Le soumissionnaire doit cocher la case applicable ci-dessous :
- Le soumissionnaire est une entreprise autochtone qui est une entreprise individuelle, une bande, une société à responsabilité limitée, une coopérative, un partenariat ou un organisme sans but lucratif.
- OU**
- Le soumissionnaire est soit une coentreprise composée de deux entreprises autochtones ou plus, soit une coentreprise entre une entreprise autochtone et une entreprise non autochtone.
- d. Le soumissionnaire doit, à la demande du Canada, fournir tous les renseignements et preuves à l'appui de cette attestation. Le soumissionnaire doit s'assurer que cette preuve sera disponible pour vérification pendant les heures normales de bureau par un représentant du Canada, qui pourra faire des copies et prendre des extraits de la preuve. Le soumissionnaire doit fournir toutes les installations raisonnablement requises pour toute vérification.

#### 1.2 Attestation – Entreprise Autochtone

À la demande de l'autorité contractante, le soumissionnaire doit fournir l'attestation suivante pour chaque propriétaire autochtone :

Je suis un propriétaire de \_\_\_\_\_ (insérer le nom de l'entreprise) et autochtone, au sens de la définition de l'Annexe 9.4 du Guide des approvisionnements intitulée « Exigences relatives au Programme de marchés réservés aux entreprises autochtones ».

Je certifie que l'énoncé précité est vrai et je consens à sa vérification sur demande du Services aux Autochtones Canada.

\_\_\_\_\_  
Nom du propriétaire

\_\_\_\_\_  
Signature du propriétaire

\_\_\_\_\_  
Date